



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bulletin Technique 18

Le 23 juillet 2026

Le GDON du Libournais est contributeur du BSV Aquitaine. Ce bulletin prend en compte le BSV [n°17 du 21-07-2026](#)

Les estimations des niveaux de pression et de risques présentées dans ce bulletin sont établies sur la base de réseaux d'observation menés dans le cadre de protocoles standardisés. Ces données sont analysées par des techniciens spécialisés en épidémiologie-surveillance. Les résultats diffusés représentent une tendance générale de la situation au vignoble. Elle ne peut se substituer à une analyse des risques individuelle et nécessite d'être adaptée aux spécificités de chaque parcellaire.

Le suivi de notre réseau de pièges est réalisé en collaboration avec Vitivista et Phloème. Le suivi des maladies cryptogamiques et la modélisation des risques sont réalisés en collaboration avec l'IFV Blanquefort et Géosens. Les données météorologiques proviennent des réseaux Demeter 33 et Sencrop, elles sont gracieusement mises à disposition par des châteaux du secteur et le prestataire Aquitaine Viti Service.

L'ESSENTIEL EN QUELQUES MOTS

Phénologie	Véraison en cours
Mildiou	Fin de sensibilité des grappes, protection du feuillage à adapter au cas par cas
Oïdium / Black rot	Fin de protection
Flavescence dorée	Décision au 23/07/2026 (provisoire-1/3) : renouvellement des TO demandé sur les zones STMA02 et STPA01
Vers de grappes	Début du 3 ^{ème} vol, premières pontes observées

SYNTHESE METEOROLOGIQUE

SYNTHESE METEO DE LA PERIODE du 16 au 22 juillet 2026

	Températures			Pluviométrie (cumul)
	Minimales	Maximales	Moyennes	
Valeurs extrêmes sur le territoire (min/ max)	10,3 / 21,1°C	30,5 / 35,9°C	24,4 / 26,2°C	0 mm
Moyenne de la semaine	17,5°C	33,2°C	25,6°C	0 mm

Tableau 1 : Données météorologiques : du 16 au 22 juillet, sources Sencrop (41 stations) et Weenat (15 points)

La semaine s'est déroulée sous des conditions estivales, sans excès caniculaire. Les minimales se sont maintenues entre 15 et 20°C tandis que les maximales sont restées chaudes, supérieures à 30°C, mais dépassant rarement les 35°C. Le mercredi 22 juillet est marqué par une grande amplitude thermique, enregistrant à la fois les plus basses minimales (15,1°C en moyenne) et les plus hautes maximales (34,3°C en moyenne). La T°C moyenne hebdomadaire est inférieure de 2,7°C à celle de la semaine précédente.

Aucune pluie n'est relevée cette semaine.

Météo prévisionnelle (sources OADEx. Météociel. Météo Blue, Weenat) : du 23 au 29 juillet 2026

Une nouvelle journée chaude (jusqu'à 40°C) est attendue le vendredi 24 juillet, avant une baisse des T°C maximales entre 26 et 29°C le dimanche 26, puis une nouvelle hausse dès lundi 27 avec 40°C prévus pour le mercredi 29 juillet. Dans le même temps, les minimales varieront peu, entre 16 et 20°C jusqu'au mardi 28, et jusqu'à 22°C le mercredi 29. Une nouvelle période caniculaire pourrait débuter en fin de semaine prochaine.

Un épisode orageux est annoncé par 3 modèles sur 4 dans la soirée du vendredi 24, avec des cumuls qui restent peu importants, entre 1 et 4 mm (les conditions orageuses rendent ces cumuls incertains).



Phénologie au vignoble

Les suivis de la véraison ont eu lieu le mardi 21 juillet. A cette date, la véraison moyenne est de 35 %, variant de 69 % à Montagne à 8 % à Lalande de Pomerol et Puisseguin. Le stade « mi-véraison » est atteint sur 5 parcelles sur 15. Les T°C caniculaires et le stress hydrique de ces dernières semaines ont ralenti la phénologie sur certains secteurs.



Observation des ravageurs

EUDEMIS

Suivi des vols :

Le départ du 3^{ème} vol a eu lieu durant le weekend sur les secteurs les plus précoces. Il s'intensifie et se généralise depuis le début de la semaine. Le lundi 20 juillet, 9 des 57 pièges sexuels présentaient au moins une capture, pour une moyenne de 0,25 individu / piège / semaine et un max. de 5 papillons captés (Vignonet). Le relevé régulier des pièges alimentaires permet une description précise de la dynamique de vol. Après 2 captures sur 2 pièges distincts relevées vendredi 17 juillet, l'activité du papillon a augmenté jusqu'à ce mercredi 22 juillet, où 8 pièges sur 10 enregistrent au moins une capture, pour une moyenne de 9,3 papillons / pièges et un max. de 36 individus.

La carte des vols est disponible en suivant [ce lien](#).

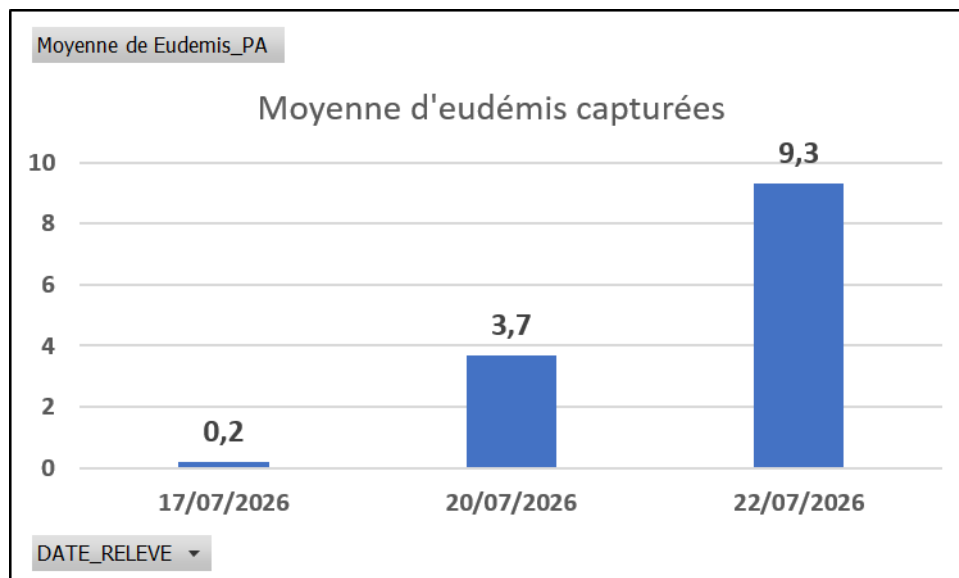


Figure 1 : Moyenne de captures d'Eudémis dans les 10 pièges alimentaires, semaine 29

Evaluation du risque

Le millésime 2026 est caractérisé par une faible pression générale d'eudémis, en moyenne seules 15 % des parcelles présentent une pression significative à l'issue de la G2 (voir bilan ci-dessous). Le risque principal associé aux vers de grappe est la présence de botrytis en amont des vendanges. Les conditions sèches et la précocité attendue des vendanges limitent fortement ce risque. Ces différents éléments doivent être pris en compte dans la décision d'une intervention phytosanitaire.

Stratégie à suivre :

Le début des pontes se situe généralement quelques jours après le départ du vol. Des 1^{ers} œufs ont été observés le mercredi 22 juillet à Belvès de Castillon (source Phloème), Libourne, Montagne et le 23 juillet à Vignonet. Les produits phytosanitaires utilisés dans la lutte contre le vers de grappe ont une action optimale sur les œufs et les jeunes larves. Les interventions sur la 3^{ème} génération peuvent être positionnées **dès cette fin de semaine sur les secteurs précoces, une semaine à 10 jours plus tard sur les secteurs les plus tardifs**. Il existe une forte hétérogénéité de l'activité du papillon entre parcelles, **il est donc impératif de confirmer la présence de pontes sur la parcelle avant toute intervention phytosanitaire**.

Bilan définitif des perforations de G2 :

Un bilan de perforations a été réalisé sur 71 parcelles des réseaux suivis par le GDON du Libournais (pièges + TNT). Les observations sont réalisées sur 50 grappes choisies aléatoirement par site.

La pression moyenne est de 4 %, proche des valeurs de 2021 (2 %) et 2022 (6 %), parmi les plus faibles historiquement.

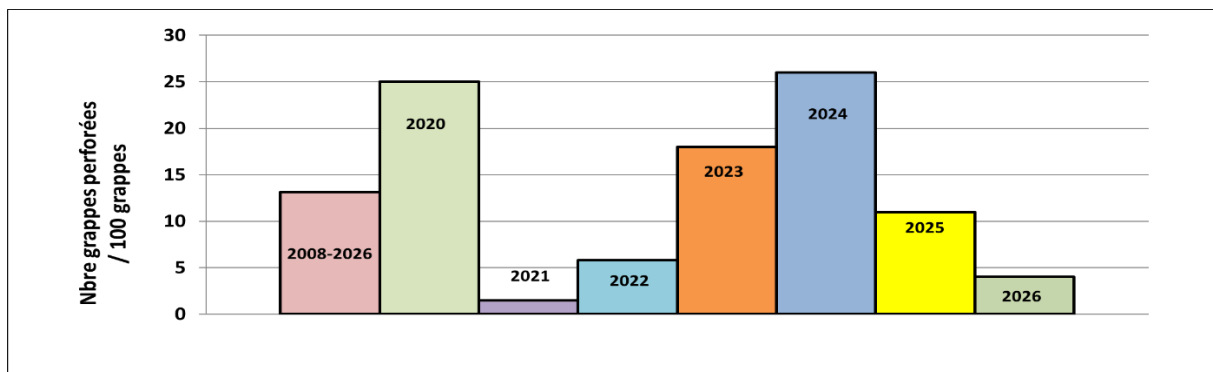


Figure 2 : historique des perforations de G2, 2008-2026

De fortes hétérogénéités entre parcelles sont constatées, 22 sites ne présentent aucune perforation alors que 11 parcelles dépassent le seuil de 10 % de grappes touchées (max = 18 %), utilisé comme le seuil de décision pour une intervention en 3e génération. Elles sont situées sur les communes des Artigues de Lussac, Lalande de Pomerol, Libourne (x2), Lussac (x2), Montagne (x3), Saint Philippe d'Aiguilhe et Tayac.

	0 grappe perforée	< 10 grappes perforées	10 à 25 grappes perforées	> 25 grappes perforées
Nb de parcelles	22 (31 %)	38 (54 %)	11 (15 %)	0 (0 %)
Moyenne de grappes perforées (en %)	0	4	12	0

Tableau 2 : bilan 2026 des perforations de G2



Flavescence Dorée

RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS OBLIGATOIRES

Zones concernées

Les parcelles concernées par un potentiel renouvellement du Traitement Obligatoire (TO) sont situées dans 31 zones. Chaque viticulteur peut consulter la localisation de son parcellaire dans chacune de ces zones en se référant à notre communication diffusée par mail le 28 avril 2026 ou par courrier le 29 avril 2026. Les zones sont également consultables sur notre site internet en cliquant [ici](#).

Protocole effectué

Un réseau composé de 181 pièges a été posé dans les zones de TO afin de s'assurer de la bonne efficacité des traitements larvaires déjà effectués. Ces pièges seront relevés jusqu'au 04 août au soir par les techniciens du GDON. A l'issue de ces relevés, une décision de renouvellement ou d'absence de renouvellement est prise en fonction des résultats de suivi.

La décision finale et définitive de renouvellement de TO sera donc connue pour toutes les zones le 05 août au matin.

Règle de décision

- Si pas de dépassement de seuil sur la zone, pas de renouvellement de Traitement Obligatoire,
- Si un unique dépassement de seuil est constaté, le GDON peut imposer le renouvellement au seul vigneron concerné en fonction de l'évaluation du risque engendré,
- Si plusieurs dépassements de seuil sont constatés, le renouvellement de TO est étendu à l'ensemble des parcelles de la zone.

Décision de renouvellement des TO au 23/07/2026 (provisoire-1/3)

ZONES	DECISION AU 23 JUILLET 2026
ART01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
ART_LUS	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
BELV01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
CAST01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
COND01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
FRAN01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LIB01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS10	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS06	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS09	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
LUS11	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
MONT01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
NEA01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
PUI03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
PUI04	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
SALL05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STEM02	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STEM03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STMA01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STMA02	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STPA01	RENOUVELLEMENT DU TRAITEMENT SUITE A DEPASSEMENT DE SEUIL
STSU01	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STSU03	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STSU06	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STSU04	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STSU05	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT
STSU08	PAS DE RENOUVELLEMENT AU 23 JUILLET-DECISION FINALE LE 04 AOUT

Les parcelles des zones STMA02 et STPA01 sont placées en renouvellement de TO suite à la première session de relevé de pièges. La décision définitive de renouvellement sera connue le 05/08 au plus tard pour les autres zones.

Rappel des modalités de Traitement Obligatoire

Dans les zones où il est rendu obligatoire, le traitement doit être réalisé entre le 13 juillet et le 16 août, en utilisant une spécialité commerciale homologuée pour la cible « cicadelle de la flavescence dorée » et en traitant l'intégralité du feuillage (traitement en plein). Ce traitement ne concerne pas les parcelles menées en modalité AB (spécialités commerciales Pyrèvert et Lumière) car elles ont déjà fait l'objet d'un renouvellement de traitement et car la faible rémanence des pyrèthres naturels les rend peu efficaces sur les cicadelles adultes.



Maladies Cryptogamiques

DATE D'OBSERVATION DES TEMOINS NON TRAITES (TNT) : Le 21 juillet 2026

Mildiou : Risque nul sans progression de symptôme, protection ciblant spécifiquement le feuillage à adapter au cas par cas

Black rot et Oïdium : Fin de protection

DETAIL DES RISQUES CRYPTOGRAMIQUES PAR THEMATIQUE

Période du 23 au 29 juillet 2026

MILДИОU

Le suivi des témoins non traités montre une absence de progression des symptômes, à la fois sur grappes et sur feuilles. La sécheresse de ces dernières semaines a complètement stoppé l'évolution du mildiou dans les parcelles. La généralisation de la véraison marquera la fin de la sensibilité des grappes à la maladie.

La période à suivre est considérée comme défavorable, les modèles ne détectent aucune contamination sauf en cas de pluies > 10 mm.

Stratégie et gestion du mildiou à l'approche des vendanges

La protection contre le mildiou sert désormais à assurer un bon état sanitaire du feuillage à l'approche des vendanges. Les jeunes feuilles sont plus sensibles et le maintien de travaux de rognage, écimage constitue la meilleure méthode prophylactique pour limiter la progression du mildiou.

Il peut être complété par une protection phytosanitaire ciblant le feuillage, réalisée avec des produits de contact (cuivre). Cette protection de fin de saison doit systématiquement être

réalisée en amont des pluies significatives. En l'absence de nouvelle pluie et de mildiou actif, il est inutile de renouveler la protection en fin de rémanence.

BLACK-ROT / OIDIUM

Le début de la véraison marque la fin de sensibilité des baies à ces maladies, sous réserve qu'elles ne soient pas déjà implantées de façon régulière sur grappes.

La protection phytosanitaire peut être stoppée dans toutes les situations à l'exception des parcelles montrant une présence régulière et significative de ces maladies sur grappes.

En cas de symptômes réguliers, poursuivre une protection phytosanitaire adaptée jusqu'à la mi- véraison.

Prochain bulletin : le 30 juillet 2026

L'équipe du GDON du Libournais,